

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois d'octobre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le 19 octobre deux mille vingt et un.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Jacques SABOURIN, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Christelle JOVOVIC, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL,

Excusés : Nathalie LAGRANGE a donné procuration à Bruno GIBERT, Céline GROSY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL

Absents : Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN,

Secrétaire de séance : Claudine BENOIT

Date de convocation des élus : 19 octobre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 19 octobre 2021

Membres présents lors du conseil : 18

Membres absents : 5

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION 2021-101. FONCIER : REGULARISATION DE L'EMPRISE
DU CHEMIN DE BELLEVUE – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°2020-142
DU 16 DECEMBRE 2020**

Rapporteur : Monsieur Marc MATHIEU

Par délibération n°2020-142 en date du 16 décembre 2020 décidant la régularisation du chemin de Bellevue, la commune a obtenu un certain nombre d'accords amiables avec les riverains tel que cela figure sur ladite délibération.

Or, depuis de nouveaux riverains ont donné leur accord pour cette régularisation, il convient de les ajouter à l'acte notarié, à savoir :

- Monsieur COHADE Yoann et Madame COHADE Emilie propriétaires de la parcelle section B n°326 cèdent à la commune 62 m² prélevés sur ladite parcelle.
- Madame VIGIER Annick, propriétaire de la parcelle section B n°345 cède à la commune 222 m² prélevés sur ladite parcelle.

Ces propriétaires ont donc signé également les documents d'arpentage établis par le cabinet de géomètre expert ALARCON, Saint-Ambroix.

Par ailleurs, il convient d'ajouter l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°3554 appartenant à Monsieur Lucien DUNY et son épouse, B n°3555 et 3552 appartenant à Madame DUNY Bernadette et B n°3036 appartenant à Monsieur UITTENBOGAAD Thomas.

Le plan après mention des nouvelles numérotations cadastrales sera annexé à l'acte authentique.

Il est entendu que ces cessions sont consenties à 1€, l'unité foncière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213003272-2021102710217-2021101-DE
Recu le 29/10/2021

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité :

DECIDE ET APPROUVE le tracé du chemin de Bellevue pour les 2 nouvelles parties cédées à l'amiable par les 2 propriétaires riverains.

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°3554, 3555, 3552 et 3036.

PRECISE que toutes les acquisitions se feront à l'€uro symbolique chacune.

PRECISE que tous les frais inhérents seront à la charge de la commune (géomètre, notaire, enregistrement de l'acte,...).

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à intervenir à la signature de tous les documents devant régulariser cette situation.

Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le :
et l'affichage le :

29 OCT. 2021

29 OCT. 2021

